



Fiche outil :

Communiquer et animer des dynamiques autour de la déclinaison du contrat de partenariat (priorités, fiches-actions, projets)

Contexte et finalités de l'outil :

Pourquoi cette fiche ?

Les Conseils de développement bretons contribuent à la préparation du contrat de partenariat et contribuent plus largement à l'élaboration d'un projet de territoire global et cohérent ; par ailleurs, ils mobilisent les acteurs privés qui siègent dans les comités uniques de programmation.

Forts de ces expériences, ils ont constaté collectivement, qu'au-delà de la co-décision publique-privée, l'animation de la mise en œuvre de la stratégie territoriale est nécessaire. L'accompagnement des porteurs de projets et des projets apparaît ainsi comme une étape indispensable à l'émergence de projets collectifs et de qualité. Ici, l'accompagnement n'est pas entendu au sens de « accompagnement administratif » (remplir un dossier de demande de subvention) mais bien au sens d'élaborer et mettre en œuvre collectivement, des projets pertinents et partagés pour le territoire : projets partenariaux public-privé, projets multi-acteurs,...

Aussi, les Conseils de développement soulignent l'importance de l'animation du territoire, et la mise en

réseau des porteurs de projets et de leur accompagnement sur le fond.

Les Conseils de développement peuvent contribuer, à différents niveaux, à cette dynamique.

Cette fiche-outil a été construite suite aux échanges entre les Conseils de développement, qui ont eu lieu le 14 novembre 2016 et s'appuie donc sur les expériences des Conseils de développement, en partenariat avec celles d'autres acteurs : pôles de l'économie sociale et solidaire, Mouvement associatif de Bretagne, expériences de porteurs de projets.

Elle vise à apporter des éléments de réponses aux questions suivantes :

Quel(s) rôle(s) des Conseils de développement pour contribuer à la mise en œuvre du contrat, à l'émergence / au soutien de projets collectifs et partagés, pertinents avec la stratégie ?

Quels outils privilégier pour animer le contrat et les priorités ? Quel rôle du Conseil de développement ?



Pistes proposées

Les pistes qui semblent prioritairement à explorer pour animer/mobiliser le secteur privé autour des contrats et favoriser leur présence dans les programmes sont (sans ordre de classement) :

Contribuer à l'animation territoriale et accompagner l'émergence de projets plus collectifs

1. des réflexions du Conseil de développement ciblées sur les priorités ou fiches-actions du contrat, afin de contribuer à les animer, et à mobiliser la diversité des acteurs sur ces sujets
2. l'émergence d'un « écosystème de co-construction et de de co-production de projets » pour renforcer les réflexes de collaboration entre les acteurs publics et privés
3. dans certains cas, l'accompagnement direct de projets de développement, soit avec un porteur identifié (aide à l'instruction) soit en favorisant l'émergence d'un projet entre acteurs (animation territoriale) ;
4. l'évaluation qualitative des dispositifs mis en place et des projets financés pour identifier les pistes d'amélioration potentielles.

Communiquer

5. la mise en place de binômes entre les Conseils de développement et les Pôles d'Economie Sociale et Solidaire pour relayer l'information et assurer l'animation du secteur privé dans les contrats ;
6. un plan de communication multiple : organisation de manifestations, de rencontres, diffusion d'informations, idéalement en s'appuyant sur les collectivités territoriales pour les investir également dans la démarche en tant que relais ;
7. la mobilisation systématique des réseaux « croisés » des membres des Conseils de

développement pour diffuser largement l'information ;

Mettre en place des outils adaptés, et de bonnes conditions de fonctionnement

8. le développement d'outils structurant et facilitant la mobilisation des structures : appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, boîtes à outils pour la diffusion des effets d'apprentissage... ;
9. une mobilisation des Conseils de développement très en amont des contrats afin d'introduire l'idée de l'intégration du privé dès les premières réflexions ;
10. un partenariat soutenu entre les techniciens des Conseils de développement et des pays/EPCI ;

Sécuriser le portage de projets des petites structures

Enfin, il convient de s'interroger également à l'échelle locale sur la sécurisation des portages d'opérations par les petites structures. L'idée d'un fond de garantie est explorée par le CESER et les structures de l'ESS de dimension régionale. Mais la question peut également être soulevée au niveau local pour favoriser la prise de risque des structures lorsque le projet est vraiment porteur de sens pour le territoire.